

Elections municipales 2026

Améliorer l'accès aux soins



✓ Action n°5

Développer l'accès aux soins
pour les publics fragiles



Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles



Quel est le problème ?

Les inégalités de santé se creusent et touchent irrémédiablement les populations les plus fragiles. Outre des freins géographiques et financiers importants dans l'accès aux soins, ces populations sont celles qui sont le moins proactives dans la recherche de solution pour se soigner, en raison de barrières telles que le handicap, la langue, l'accès limité au numérique, le manque de temps (ex. une mère seule qui travaille et s'occupe de ses enfants avec peu de moyens ne va pas forcément savoir ou chercher de l'aide ni avoir le temps de s'en occuper).








Ces difficultés d'accès aux soins exposent plus fréquemment ces populations à **une rupture du parcours de soins, un report voire un renoncement aux soins**, ce qui peut engendrer une dégradation de l'état de santé voire une mise en danger. Il est donc nécessaire d'aller vers elles.

Les leviers de mise en oeuvre pour les élus



Pour prendre en compte les publics fragiles, il est important d'intégrer les dimensions handicap, vieillissement et précarité dans le Contrat Local de Santé. En fonction des résultats du diagnostic, **les communes ont la possibilité d'organiser des actions ciblées vers les personnes fragiles.**

Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles

-  Rendre effective l'**accessibilité** des lieux de soins médicaux.
-  Réaliser des **communications** compréhensibles et adaptées à tout type de public (communications en FALC - Facile À Lire et à Comprendre -, Ambassadeurs santé formés à la médiation santé dans les quartiers, ...).
-  Mettre en place des **permanences d'accès aux soins de santé** (souvent avec des associations partenaires comme Médecins du Monde, Croix Rouge, PASS).
-  Participer à des **dispositifs mobiles de santé** auprès de personnes dans l'incapacité de se déplacer, ainsi que dans les quartiers prioritaires ou zones rurales.
-  Soutenir les **réseaux de santé précarité**.
-  Permettre l'ouverture de **structures de santé communautaires** pour faire participer les populations concernées à des thématiques de santé.
-  Mettre en place des **infrastructures favorables à la prévention** : par exemple, des parcours santé, accès aux terrains de sport, pistes cyclables, etc. pour encourager le sport en famille. Prendre en compte l'accessibilité à tous en développant des actions de préventions adaptées, telles que l'activité physique adaptée.

L'importance réside dans la coordination entre ces différents dispositifs, impliquant les Dispositifs d'Appui à la Coordination, qui connaissent les ressources de chaque territoire et orientent les professionnels et les patients vers les ressources de leur territoire. Et bien sûr, le test des solutions par le public concerné est indispensable.



Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles



Exemples de mise en oeuvre

Créer une mutuelle communale ou intercommunale à tarifs négociés afin de faciliter l'accès à une complémentaire santé pour les ménages modestes

La **ville de Cahors** (département du Lot) propose depuis 2019 une mutuelle communale ouverte à tous les habitants. Les cotisations sont réduites de 20 à 30 % par rapport au marché, avec une communication ciblée vers les retraités et les travailleurs précaires. Une amélioration de la couverture complémentaire dans le bassin a été constatée au bout de 3 ans.

Mettre en place des permanences de soins gratuits pour offrir un premier accès aux soins pour les personnes sans médecin, sans couverture santé ou en grande précarité

La **ville de Grenoble** (département de l'Isère) a mis à disposition des locaux pour la permanence de soins de Médecins du Monde, ouverte 3 soirs par semaine. On y assure des consultations gratuites, l'orientation vers le droit commun (PASS, CPAM, etc.), un accompagnement social (accès aux droits, couverture santé). La ville soutient aussi financièrement la PASS mobile du CHU, qui va à la rencontre des sans-abri. Résultat : plus de 2 000 consultations/an et de nombreuses réouvertures de droits à la santé.



Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles



Exemples de mise en oeuvre

Mettre en place un réseau de « testeurs d'accessibilité »

La **ville de Nancy et la métropole du Grand Nancy** (Meurthe-et-Moselle) ont mis en place un « réseau nancéien des testeurs de l'accessibilité » : des personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychique, intellectuel) visitent des sites pour tester leur accessibilité et formuler des recommandations.

Réaliser des communications compréhensibles et adaptées »

La **ville de Versailles** (Île-de-France) a mis en place sur son site Internet une rubrique « Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » pour rendre ses supports accessibles via des documents simplifiés, pictogrammes, vocabulaire accessible, etc. aux personnes déficientes intellectuelles, aux personnes maîtrisant mal le français, aux personnes âgées, etc.



Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles



Exemples de mise en oeuvre

Soutenir les réseaux de santé précarité

Afin de coordonner les acteurs de santé, du social et de l'humanitaire pour le suivi des personnes précaires (sans abri, migrants, sans médecin traitant, etc.), **la ville de Lille** (département du Nord) soutient activement le Réseau Santé Précarité Lille Métropole, qui regroupe médecins, associations, travailleurs sociaux et CHU : elle subventionne le réseau, met des salles de réunion à disposition, relaie la communication.

Le réseau oriente les patients vers les PASS, les centres de soins gratuits, ou les MSP partenaires, ce qui permet d'améliorer le repérage des publics en errance médicale et le suivi post-hospitalisation.

Permettre l'ouverture de structures de santé communautaires pour associer les habitants aux questions de santé, via une approche participative et interculturelle

La **ville de Saint-Denis** (département de Seine-Saint-Denis) a soutenu la création du Centre de santé communautaire de la Cité des Francs-Moisins, porté par une association locale et des soignants. Les habitants participent à la gouvernance, définissent les thèmes d'ateliers (santé des femmes, vaccination, alimentation, santé mentale). Le centre bénéficie d'un soutien financier et logistique de la ville et de l'ARS Île-de-France. Il a été constaté une hausse des dépistages (VIH, diabète) et l'amélioration de la prévention dans un quartier à forte précarité.

 **Développer l'accès aux soins pour les publics fragiles****Exemples de mise en oeuvre****Participer à des dispositifs mobiles de santé dans les quartiers prioritaires ou zones rurales pour aller vers les publics éloignés du système de santé**

La **ville de Saint-Nazaire** (Loire-Atlantique) participe au dispositif "Bus Santé" en partenariat avec l'ARS, la CPAM et la CPTS. Le bus circule dans les quartiers prioritaires et villages périphériques, proposant des actions de dépistages (tension, glycémie, vue), de vaccination, d'information sur les droits, d'orientation vers un médecin traitant. Le CCAS participe à la planification des tournées.

Résultat : 1 500 dépistages en un an, dont 40 % de personnes sans suivi médical régulier.

A propos de France Assos Santé

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016). Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe près de 100 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 6 000 représentants des usagers qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.



[Défendre vos droits](#)

[Vous représenter](#)

[Agir sur les lois](#)